



## PREAVIS MUNICIPAL No 08-2021

présenté au Conseil Communal de Gimel, en sa séance du 24 novembre 2021

### Objet : Budget 2022

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous présente son budget 2022 accompagné de son rapport qui boucle avec un déficit de Fr. 338'421.00.

Total charges	Fr. 11'829'650.00
Total revenus	Fr. 11'491'229.00

Le budget a été transmis à la commission des finances pour étude, conformément à l'article 39 du Règlement du Conseil communal et transmis par mail à chaque conseiller. La commission des finances portera son rapport à votre connaissance lors d'une prochaine séance du Conseil communal.

### CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, nous vous prions Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE GIMEL

- Vu le préavis N° 08-2021 de la Municipalité
- Oûi le rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### DECIDE

1. D'adopter le budget 2022 tel que présenté qui boucle avec un déficit de Fr. 338'421.00.

Adopté par la Municipalité, dans sa séance du 19 octobre 2021.

Au nom de la Municipalité :

Philippe Rezzonico  
Syndic

Lucy Thalmann  
Secrétaire municipale